



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance extraordinaire du : mardi 27 août 2024

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Présence : 21 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2024 Demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 170'000.- pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'AIEJ et la Ville de Pully

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N° 8/2024 présenté le 27 août 2024 ;
- Oûi le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le préavis,
- De lui octroyer à cet effet un crédit complémentaire de CHF 170'000 TTC,
- D'admettre le mode de financement proposé

Accepté avec 20 OUI, zéro NON et une ABSTENTION au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 27 août 2024

Montpreveyres, le 28 août 2024

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*